

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

RETRAIT DE DELEGATIONS DE SIGNATURE A MONSIEUR MELAINE DELRUE

5.5 Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour les autorisations de travaux dans les cimetières n°AG-2021-28 en date du 29 Septembre 2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces, la légalisation des signatures n°AG-2021-26 en date du 29 Septembre 2021,

Considérant le changement de poste de Monsieur Melaine DELRUE,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont retirées à Monsieur Melaine DELRUE à compter de ce jour, les délégations de signature pour :

- Les autorisations de travaux dans les cimetières ;
- La certification matérielle et conforme des pièces ;
- La légalisation des signatures.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Notifié à l'intéressé ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le 22 Avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 AVR. 2024